FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/MEP/2018/03 relative aux délégations de signature des agents de la direction Marchés, études et prospective

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/MEP/2017/06 modifiée du 3 juillet 2017 portant délégation de signature à certains agents de la direction Marchés, études et prospective,

DÉCIDE :

Article 1 – Service « Analyse économique des filières et observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PAQUOTTE, chef du service « Analyse économique des filières et observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires», pour tous les actes relevant des attributions du service « Analyse économique des filières et observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Cécile GUILLOT, adjointe du chef du service « Analyse économique des filières et observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires », pour tous les actes relevant des attributions du service « Analyse économique des filières et observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis CARTIER-MILLON, chef de la Délégation nationale de Volx, pour tous les actes relevant des attributions de la Délégation nationale de Volx et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la Délégation nationale de Volx pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la Délégation nationale de Volx pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de la Délégation nationale de Volx pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Julie BARAT, cheffe de l'unité « Filières spécialisées », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, chef de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marion DUVAL, adjointe du chef de l'unité « Grains et sucre », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie MATHERAT, cheffe de l'unité « Elevage », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour:

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 2 - Service « Analyses et fonctions transversales ou multifilières »

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, chef du service « Analyses et fonctions transversales ou multifilières », pour tous les actes relevant de l'activité du service et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du service, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national, dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie LECOCQ, cheffe de l'unité « Système d'information économique », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Claudine ANKRI, cheffe de l'unité « Documentation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €,
- tous les actes relatifs au fonctionnement de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie WEPIERRE, cheffe de l'unité « Evaluation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,

- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, cheffe de la mission « Prospective », pour tous les actes relevant de l'activité de la mission et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la mission pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de la mission pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, chef de l'unité « Analyses transversales », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien DJAOUT, chef de l'unité « Prix et consommation », pour tous les actes relevant de l'activité de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget communautaire,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €.

Article 3 :

La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/MEP/2017/06 modifiée susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 9 novembre 2018

Christine AVELIN